Nations Unies S/2018/333

Conseil de sécurité

Distr. générale
12 avril 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 avril 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer aux délibérations tenues par le Conseil de sécurité le 10 avril 2018 concernant les allégations formulées sur l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne.

Je déplore vivement que les membres du Conseil n'aient pas réussi à se mettre d'accord sur un mécanisme spécial permettant de déterminer la responsabilité de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne.

Je redis mon indignation face aux informations faisant état de l'emploi de ce type d'armes en République arabe syrienne. Je condamne de nouveau énergiquement l'emploi d'armes chimiques. Tout emploi avéré d'armes chimiques, par quelque partie au conflit que ce soit, est un acte abominable et répréhensible et une violation caractérisée du droit international.

La gravité des dernières allégations en date concernant l'emploi d'armes chimiques à Douma (Ghouta orientale) légitime assurément la conduite d'une enquête impartiale, objective et indépendante, menée par des experts. Je réaffirme par conséquent mon soutien à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à sa mission d'établissement des faits, qui est chargée d'établir les faits concernant l'utilisation présumée comme arme, en République arabe syrienne, de produits chimiques toxiques.

L'OIAC a déjà été saisie d'une demande aux fins du déploiement d'une équipe de la mission d'établissement des faits et y a répondu positivement. Les préparatifs sont déjà bien engagés en vue de l'arrivée de l'équipe en République arabe syrienne, y compris l'assistance fournie par l'Organisation en matière de sécurité. La mission d'établissement des faits doit se voir accorder plein accès, sans restriction ni entrave, afin de pouvoir mener à bien ses activités.

Il est de notre responsabilité, notamment à l'égard des victimes de ces attaques, de veiller à ce que ceux qui ont effectivement employé des armes chimiques répondent de leurs actes. Ne pas le faire revient à encourager ceux qui ont accès à ces armes à s'en servir, en leur donnant un gage d'impunité, ce qui ne fait qu'affaiblir davantage la norme prohibant l'emploi d'armes chimiques et l'ensemble du dispositif international de désarmement et de non-prolifération.

Face à ce danger, j'exhorte tous les États Membres à agir de manière responsable. J'engage le Conseil de sécurité à honorer ses obligations et à continuer de chercher à créer un mécanisme spécial, impartial, objectif et indépendant qui

18-05823 (F) 130418 130418

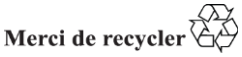

permette d'établir les responsabilités concernant l'emploi d'armes chimiques. Je ne demande qu'à appuyer ces efforts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**